

M Le lien mariverain

Prochaine réunion du conseil :
le lundi 13 juin à 20 h

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	13	8	9	10	11	
12		15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU CŒUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Plus de 2 000 nids-de-poule réparés en sept jours seulement

Les méfaits de l'hiver sur les chaussées sont bien connus. La succession de gels et de dégels joue un rôle déterminant dans la dégradation des chaussées et, dès qu'arrive le printemps, nous voyons l'apparition d'une multitude de nids-de-poule qu'il faut réparer le plus rapidement possible.

Toujours à la recherche de méthodes plus efficaces et économiques pour entretenir notre réseau routier, la Ville a retenu, cette année, les services de l'entreprise spécialisée Nasco qui offre une nouvelle technologie de réparation des nids-de-poule.

Plusieurs automobilistes mariverains ont sans doute aperçu le camion de la compagnie Nasco muni

d'équipements spéciaux qui permettent d'éliminer un nid-de-poule selon les étapes suivantes :

- le nid-de-poule est nettoyé avec un jet d'air à haute pression;
- une couche d'apprêt d'émulsion est appliquée sur la surface;
- un mélange d'agrégat et d'émulsion chaude bouche le nid-de-poule;
- une couche de finition d'agrégat est appliquée pour assécher le produit.

Une fois ce travail complété, la surface est nettoyée à l'aide du balai mécanique. Cette dernière étape est nécessaire pour éviter que les résidus ne salissent les automobiles.

Maurice Mercier
Directeur du Service
des travaux publics



Les conditions climatiques et la vitesse d'exécution des travaux nous ont permis, en l'espace de sept jours de travail de dix heures, de réparer plus de 2 000 nids-de-poule sur une distance de 60 kilomètres de route!

Selon nos connaissances et expériences, cette nouvelle technologie a permis d'assurer une très bonne qualité de réparation (plus durable) et une meilleure surface de roulement pour les usagers.

Ce type de réparations ne s'applique qu'aux nids-de-poule et fissures. Nous procéderons au cours du prochain été à de plus importantes réfections des chaussées asphaltées, et ce, à l'aide d'une paveuse.



Le camion spécialisé de la compagnie Nasco permet une réparation rapide et durable des nids-de-poule.

Politique familiale mariveraine

En raison de circonstances incontrôlables, notre première politique familiale mariveraine, qui aurait dû être diffusée au mois de mai dans le cadre de la « Semaine québécoise de la famille », sera malheureusement retardée au mois prochain.

C'est donc le lundi 13 juin que le conseil municipal adoptera officiellement, au nom des 3 200 familles de Sainte-Marie, notre première politique familiale mariveraine. Un document d'information sera distribué dans le « Lien Mariverain » du vendredi 24 juin 2005.

Je peux, dès lors, vous annoncer que cette politique représentera, pour l'administration municipale, un fabuleux outil dans la planification des actions que nous nous engageons à réaliser pour atteindre les objectifs et préoccupations contenus dans cette politique familiale municipale. Ce sera certes l'occasion d'enrichir d'une façon importante notre belle collectivité mariveraine à travers ses familles plus heureuses d'en faire partie.

Nous nous excusons de ce léger retard et nous sommes certains de votre bonne compréhension.

Louis Normand, directeur
Loisirs, culture et vie communautaire

À ne pas manquer : La journée de l'arbre (voir couverture arrière)

Quelques mots du directeur général

L'été est à nos portes, mais beaucoup de travail reste à faire avant de penser aux vacances. Je profite du journal de la municipalité pour informer la population sur l'état d'avancement de plusieurs projets sur lesquels le conseil et les employés de la Ville travaillent actuellement.

Usine d'eau potable

Comme le maire Harold Guay l'a déjà mentionné, la Ville, sur recommandation du ministère des Affaires municipales et des régions, a fait évaluer par le groupe Raymond Chabot Grant Thornton le projet d'une nouvelle usine d'eau potable préparé par le consortium d'ingénieurs GLD-Roche (« Analyse de la valeur »). Ces experts-conseils confirment et même augmentent de façon significative les chiffres de nos ingénieurs. À ce jour, les coûts estimés dépassent de façon très importante le coût du projet déjà accepté par la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau. Le conseil a donc demandé à la ministre de réévaluer la participation de son gouvernement à la réalisation de la nouvelle usine. Une rencontre est d'ailleurs prévue avec Madame Normandeau dans les prochaines semaines.

Réorganisation policière

La plupart des citoyens sont au fait que le conseil, après une longue analyse de la situation, a décidé de reloger ses policiers dans un poste plus grand et plus moderne. Reste maintenant à trouver le meilleur endroit possible pour loger nos agents de la paix. À ce jour, le conseil a examiné 19 scénarios de localisation possibles, autant dans des bâtiments existants que sur des sites vacants. Outre l'aspect financier, le conseil doit tenir compte des besoins actuels de ses policiers, mais également des besoins futurs dans un horizon d'au moins 15 ans. La décision finale n'est pas encore prise. Cependant, le conseil a mandaté un architecte pour préparer les plans et devis nécessaires pour aller en appel d'offres pour la construction d'un bâtiment neuf qui serait localisé sur un terrain qui appartient déjà à la municipalité. Ce n'est qu'à la suite de cet appel d'offres que le conseil prendra sa décision, à savoir s'il achète un bâtiment existant ou s'il fait construire un poste en fonction des plans préparés. C'est un dossier qui devrait connaître son aboutissement dans les prochaines semaines.

Rénovation de l'aréna

Certaines rumeurs circulent à l'effet que le toit de l'aréna présente un danger pour la sécurité des joueurs et des spectateurs. Je peux vous affirmer qu'il n'en est rien pour le moment, et ce, pour plusieurs années encore. Cette opinion s'appuie sur les résultats d'une étude commandée par le conseil à la firme d'ingénieurs GLD relativement à la solidité du toit de l'aréna. Une autre étude a été récemment commandée à la même firme pour évaluer l'état de la structure dans son ensemble, cela dans le but d'évaluer l'importance des travaux à effectuer dans les prochaines années. Tous ces travaux auront probablement pour effet d'exiger la mise aux normes du bâti-

ment. Il faudra donc éventuellement définir l'impact de cette obligation. Quoi qu'il en soit, il est certain que nous devons rapidement songer à remplacer le système de réfrigération qui date déjà de 35 ans. Autant de questions auxquelles travaillent nos professionnels et nos consultants.

Le rang Saint-Gabriel Sud

Lors de sa dernière séance régulière, le conseil a promis aux résidents du rang Saint-Gabriel Sud d'apporter certains correctifs à ce rang qui, contrairement à tous les autres rangs de la municipalité, n'a pas encore été refait. Le maire a mentionné qu'il en coûterait environ 2 M\$ pour faire effectuer le travail. Il a aussi mentionné que la municipalité n'était pas en mesure d'assumer ces coûts pour le moment. En conséquence, il a été convenu que la Ville élargirait la chaussée (en autant que les riverains acceptent de céder le terrain nécessaire à l'amélioration de leur route), creuserait des fossés, installerait des drains à certains endroits et « rechargerait » le rang, c'est-à-dire qu'elle ajouterait une couche de gravier pour renforcer l'infrastructure de la route. Cette façon de faire est nettement plus économique et améliorerait de façon très importante la qualité de cette route en attendant que la Ville puisse se permettre de la refaire en profondeur.

De nouveaux espaces publics

Stationnements : Les employés municipaux s'approprient à aménager un espace de stationnement sur l'emprise de l'ancien pont de Sainte-Marie. Cet aménagement fournira 10 espaces supplémentaires qui serviront à la fois aux citoyens et aux usagers de l'église paroissiale.

Parc des Communautés : Sur le site de la maison du Dr Trachy, le ministère des Transports et la municipalité vont poursuivre l'aménagement du Parc des Communautés, petit espace vert qui servira au repos des promeneurs et rendra hommage aux cinq communautés religieuses qui se sont dévouées au service de la population mariveraine.

Avenue Marguerite-Bourgeois : Les prochaines semaines devraient nous permettre d'enfin voir cette avenue dans toute sa splendeur, sans les poteaux de bois devenus inutiles à la suite de l'enfouissement des fils, et avec toute la végétation qui viendra achever tout ce magnifique travail de revitalisation. À noter que plusieurs autres occupants de cette avenue se sont mis au diapason en améliorant leur devanture.

Parc de l'hôtel de ville : Ce parc, qui est situé entre l'hôtel de ville et l'église, sera légèrement agrandi au cours des prochaines semaines. On y ajoutera également 10 cases de stationnement sur terrain asphalté. Ce travail viendra compléter le travail déjà accompli sur l'avenue Marguerite-Bourgeois.

D'autres enjeux importants

Rénovation de bâtiments anciens : la municipalité travaille actuellement à mettre sur pied un programme d'encouragement à la rénovation extérieure de certains bâtiments identifiés dans

l'inventaire patrimonial commandé par le conseil l'an passé. Nous en reparlerons prochainement. Pour le moment, nous travaillons à définir les critères d'éligibilité, de même qu'à trouver du financement pour supporter ce programme.

Promotion domiciliaire

Le conseil travaille d'arrache-pied à embellir la ville, à faire connaître les avantages à vivre à Sainte-Marie et à développer des incitatifs pour encourager les gens en général et les plus jeunes en particulier à venir s'installer dans notre ville. Nous pourrions en reparler plus longuement dans un prochain article.

Promotion touristique

La Corporation de développement touristique travaille fort à faire connaître nos attraits et à bien accueillir nos visiteurs. Plusieurs forfaits sont maintenant disponibles et nos intervenants touristiques sont de mieux en mieux préparés pour procurer des souvenirs inoubliables à leurs clientèles. Plusieurs outils sont maintenant disponibles : brochures, dépliants, site Internet, guides formés, etc. N'hésitez pas à découvrir la grande région beauceronne et à la faire découvrir à vos connaissances. La Maison du tourisme (boulevard Vachon) accueille tous les gens intéressés par la région, autant les touristes que les citoyens désireux de mieux connaître leur milieu de vie.

Revitalisation du centre-ville

Plusieurs citoyens, épatés par la beauté du boulevard Laroche et de l'avenue Marguerite-Bourgeois, ont hâte que la municipalité poursuive sa démarche et rénove la rue Notre-Dame. Malheureusement, le conseil a dû reporter ce projet en raison des enjeux financiers importants que sont l'usine de filtration et l'aréna municipal.



Jacques Alain
Directeur général

Le conseil a l'intention de rénover cette rue de façon graduelle en fonction des budgets disponibles. Comme aucune somme n'est prévue pour l'année en cours, le conseil a décidé de faire réparer les vieux trottoirs par des pièces d'asphalte de façon à garantir la sécurité physique des marcheurs en attendant de pouvoir poursuivre la rénovation du centre-ville.

Communications

Deux projets importants sont actuellement en cours de réalisation. Le premier est celui de la refonte de notre site Internet (prévue pour la fin mai) et le deuxième est l'implantation de l'Intranet, c'est-à-dire une sorte de circuit de communication interne qui permet d'avoir accès en tout temps à la version officielle des documents utilisés par la Ville (règlements, budget, etc.). L'Intranet permettra également au conseil d'être enfin un conseil sans papier, c'est-à-dire que toutes les communications avec le conseil se feront via un portable et non plus par papiers.

Conclusion

Voilà donc un aperçu des projets les plus importants qui nous occupent dans le moment. Pendant ce temps, vos services municipaux continuent d'assumer les services habituels : eau potable, épuration, ordures ménagères, entretien des réseaux, loisirs et vie communautaire, culture, parcs, sécurité des biens et des personnes, aménagement du territoire, réglementation, cour municipale, finances publiques, etc.

Bon été!

Épandage de lisier de porc

L'entente est renouvelée

Le rapport publié le mois dernier dans le Lien Mariverain a démontré l'efficacité de l'entente sur l'épandage de lisier à Sainte-Marie au cours des deux dernières années. Il me fait donc plaisir de vous annoncer que les intervenants du monde agricole et le conseil de la Ville de Sainte-Marie ont convenu de reconduire cette entente pour l'été 2005.

Rappelons les grandes lignes de cette entente qui couvre le secteur Saint-Étienne Nord : entre le 23 juin et le 28 août, les intervenants impliqués dans le périmètre entre la route Saint-Elzéar et les limites de Scott s'engagent à épandre, pendant les quatre premiers jours de la semaine, sauf dans les cas où les conditions climatiques empêcheraient l'épandage durant cinq jours consécutifs. Les 23 et 30 juin, l'épandage est permis avec attention particulière; les 24, 25 et 26

juin, l'épandage se fait selon l'entente. Pendant le festival Gigue en fête, du 1^{er} au 3 juillet, l'épandage est interdit.

L'épandage à rampe basse, qui est un élément de l'entente depuis le début, devient obligatoire cette année pour l'ensemble du Québec; cela aura un impact positif dans la région.

Cette entente, de gré à gré, vise à réduire les inconvénients liés aux odeurs pendant la période estivale. Je remercie d'une part nos pifomètres qui, tout au cours de l'été, procéderont à la cueillette d'information et, d'autre part, les intervenants agricoles pour leur grande compréhension et leur collaboration au profit du mieux-être de toute notre collectivité.



Paulin Nappert
Conseiller municipal

Respectez-vous les piétons?

Saviez-vous que chaque jour, au Québec, environ 10 piétons se font frapper sur la route? Au cours des cinq dernières années, il y eu plus de décès chez les piétons que chez les cyclistes et les motocyclistes réunis.

Voici quelques règles à respecter pour vous, piétons. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'imposition d'une amende de 15 \$ à 30 \$ (frais judiciaires non inclus).

Pour circuler

En tout temps, empruntez le trottoir ou, s'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face aux véhicules pour bien les voir venir.

Vous ne pouvez pas faire de l'auto-stop sur la chaussée ainsi qu'aux endroits où le dépassement est interdit. Rappelez-vous qu'il est également interdit de faire de l'auto-stop ou de circuler à pied sur une autoroute. Vous ne pouvez pas non plus emprunter l'entrée ou la sortie de l'autoroute.

Avant de traverser



Pour votre sécurité, rendez-vous à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près :

- regardez à gauche et à droite puis de nouveau à gauche et évaluez le temps nécessaire pour traverser sans danger;

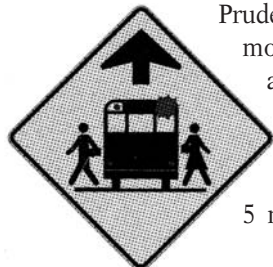
- aux intersections, regardez aussi à gauche par-dessus votre épaule, pour vérifier si un véhicule s'apprête à tourner à droite.



Erratum

dans le journal du mois dernier, le texte suivant aurait dû se lire ainsi :

Attention à nos enfants



Prudence : des enfants montent dans des autobus scolaires et en descendent dans le secteur. Arrêtez à 5 mètres d'un auto-

Jean-Marie Bouchard
Directeur
Service de police



Les feux de circulation : il faut s'y conformer!



Traversez, car vous avez la priorité.



Évitez de traverser si le feu clignote, mais pressez le pas si vous avez commencé à le faire.



Ne traversez pas.

Il n'y a pas de feu pour piétons?

Vous avez la priorité au feu vert, mais attention ! Redoublez de prudence en traversant, car certains conducteurs roulent trop vite pour s'arrêter à temps ou ne tiennent pas compte de votre priorité de passage au feu pour piétons ou au feu vert.

S'il n'y a pas d'intersection à proximité

Cédez le passage aux automobilistes et aux cyclistes avant de traverser et assurez-vous de pouvoir traverser sans risque. Évitez de traverser entre deux véhicules stationnés, car les conducteurs risquent de vous apercevoir seulement à la dernière seconde.

Vie culturelle

Lancement

Le dimanche 1^{er} mai se tenait à la bibliothèque Honorius-Provost le lancement du Répertoire des décès et sépultures de Sainte-Marie, couvrant les années 1739 à 2005. Précieux outil de référence dont les auteurs sont Marcel Marcoux et Réal Giguère, tous deux membres du Club mariverain de généalogie, il est disponible en format cédérom (20 \$) ou volume (30 \$). On peut se le procurer à la bibliothèque Honorius-Provost ainsi qu'aux endroits suivants : Maison du tourisme, Copies Extra, Dépanneur Hébert, Dép-O-Coin, Alimentation Du Pont, auprès de Réal Giguère et Marcel Marcoux. Pour information : Réal Giguère au 387-2599, reagig@globetrotter.net, Marcel Marcoux au : 386-2521, marcoux6@caramail.com.

Vernissage et expositions

Jusqu'au 15 août 2005, Colette Marcoux expose à la bibliothèque Honorius-Provost. Son exposition VISAGES, regroupe autour de 85 toiles. Personnages et scènes d'hier nous présentent l'histoire d'une époque. Le vernissage a eu lieu le dimanche 1^{er} mai. Également sur place, on peut se procurer des coffrets de bois peints.

Venez découvrir cette talentueuse artiste mariveraine aux heures d'ouverture de la bibliothèque, soit les mardi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 17 h, 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 15 h.

Line Gagnon
Agente de
développement
culturel



Exposition du hall de l'hôtel de ville

Jusqu'au 15 mai au 15 août 2005, dans le hall de l'hôtel de ville, vous pourrez admirer les belles maisons de Sainte-Marie. Tirées de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé en 2004 par la firme Fernand Caron inc., dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue entre la Ville et le MCC, ces photographies nous présentent des résidences, granges, bâtiments secondaires et édifices reconnus comme ayant une valeur patrimoniale. Une exposition riche et colorée qui nous révèle les trésors de notre patrimoine bâti!



Recrutement de pompiers et de pompières

Temps partiel sur appel

Le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Sainte-Marie désire recruter des pompiers à temps partiel sur appel afin de constituer une banque de candidats.

Sous l'autorité des officiers du Service de la protection contre l'incendie, les pompiers sont appelés à répondre aux demandes d'assistance des citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Marie.

Les candidats recherchés doivent rencontrer les exigences suivantes :

- Être âgé de 18 ans ou plus.
- Demeurer dans les limites de la Ville de Sainte-Marie.
- Avoir une grande disponibilité et avoir la possibilité d'être libéré de son travail principal.
- Être en bonne condition physique, et démontrer que sa santé n'impose aucune restriction pour l'accomplissement de la tâche.
- S'engager à suivre la formation requise par le service.
- Posséder de la formation reconnue en sécurité incendie représenterait un atout.
- Avoir un permis de conduire de classe 4 A ou s'engager à l'obtenir dans les six mois suivant l'embauche.

Si ce défi vous intéresse, veuillez compléter le formulaire d'offre d'emploi (disponible à la réception de l'hôtel de ville) accompagné de votre curriculum vitae sous pli confidentiel, avant 16 h 30, le mardi 31 mai 2005, à l'attention de :

M. Claude Morin, directeur Service de la protection contre l'incendie
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3
claude.morin@ville.sainte-marie.qc.ca



Les personnes qui ont déjà déposé une demande d'emploi au Service de la protection contre l'incendie sont priées de renouveler cette demande si elles sont toujours intéressées.

L'utilisation du masculin dans cette offre d'emploi inclut le féminin.

Bienvenue à M. Guy Cliche!

Nous souhaitons souligner l'arrivée de M. Guy Cliche au sein du Service de police de Sainte-Marie pour lequel il agira à titre de directeur-adjoint.

Nous le félicitons pour sa nomination et lui souhaitons la bienvenue chez nous!




Un arbre pour l'avenir

Journée
de
l'arbre


Vente d'arbres
collaboration de la ville de Sainte-Marie et de SAMAR

Maison Dupuis
640, Notre-Dame Sud
Dimanche, 29 Mai 2005
10 h à 12 h



Graphisme - Communication - Édition

Andréanne Leclerc et Sabrina Gosselin P.B.V.



Variété d'arbres à vendre :

- Érables de l'Amur (Acer ginnala)
- Philodendron (Philodendron amurense)
- Amélanchiers Princess Diana (Amélanchier Princess Diana)
- Érables de Princeton (Acer Princeton)
- Épinettes du Colorado Fat Albert (Picea pungens Fat Albert)
- Épinettes du Colorado Koster (Picea pungens Koster)
- Pommeliers Dolgo (Malus Dolgo)

- Pommeliers Brandywine (Malus Brandywine)
- Pommeliers Royal Splendor (Malus Royal Splendor)
- Tilleuls à petites feuilles (Tilia cordata)

La vente d'arbres aura lieu beau temps, mauvais temps.

Les personnes qui veulent acheter un arbre devront présenter une preuve de résidence (permis de conduire ou comptes de taxes).

Pour vos commentaires ou vos suggestions : lienmariverain@globetrotter.net

Invitation du club Sur 2 Roues Beauce

À tous les cyclistes de Sainte-Marie et des environs, vous pouvez maintenant pratiquer votre sport favori en groupe, de façon sécuritaire et amusante, en devenant membre du club Sur 2 Roues Beauce. Pour devenir membre, il suffit d'être âgé de 18 ans et plus et d'être capable de maintenir une vitesse moyenne de 20 km/h pendant au moins 45 minutes.

Venez participer à nos randonnées de groupe qui auront lieu tous les mercredis et samedis à partir de l'église de Sainte-Marie.

Venez faire un essai gratuitement. Le coût d'adhésion au club Sur 2 Roues Beauce est de 15 \$. Devenir membre permet : de participer aux randonnées de groupe avec des départs à Sainte-Marie et à Saint-Georges; de recevoir une carte de membre ainsi que le carnet détaillé des sorties; d'obtenir des rabais chez nos commanditaires; d'obtenir des prix de groupe pour l'achat des vêtements du club.

Le club de vélo Sur 2 Roues Beauce inc. est un organisme à but non lucratif, fondé à Saint-Georges. Il regroupe maintenant près de 90 adeptes de cyclisme sur route dans toute la Beauce. Les membres visent à pratiquer leur sport favori par des randonnées de groupe dans un esprit à la fois récréatif, sportif et de camaraderie.

Pour plus de renseignements, contactez : Martin Larivière (386-2631) - Jean Bernard (387-3560) - Martial Savard (387-4026) - Nycole Rodrigue (387-2165).



Pour Gigue en fête, l'union fait la force!

Le 8 mai dernier, une cinquantaine de supporters de Gigue en fête se sont rendus à Montréal pour assister à l'émission *L'union fait la force* et pour soutenir leur équipe composée de Karina Lehoux, Véronique Dicaire, Maude Filion et Jean-Marc Labbé. Vous pourrez voir leur performance la semaine du 20 juin 2005 à 18 h 30.

Félicitations à Mme Chantale Faucher!

C'est avec plaisir que je félicite Mme Chantale Faucher qui a obtenu tout récemment le titre d'officier municipal agréé (o.m.a.), décerné aux membres de la COMAQ (Corporation des officiers municipaux du Québec).

Pour obtenir ce titre, Mme Faucher n'a pas ménagé ses efforts afin de réussir avec brio les nombreux cours requis.

Félicitations Chantale!

Jacques Alain
Directeur général



Conseil en bref



Chantale Faucher
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière tenue le 9 mai 2005, à savoir :

- La Ville a adopté le second projet du règlement numéro 1313-2005 amendement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'agrandir la zone 118 à même une partie de la zone 152 afin d'y inclure les emplacements bornant le côté nord-est de la rue La Vérendrye (lots 2 962 142 Ptie et 2 962 532 Ptie).

Cet amendement vise le secteur délimité au nord, par le boulevard Lamontagne, au sud,

par le boulevard Taschereau, à l'est, par la route Carter et à l'ouest, par la limite de la propriété de monsieur Yves G. Blouin. L'amendement vise à inclure les emplacements bornant le côté nord-est de la rue La Vérendrye, propriété de Gestion F.V. inc., à l'intérieur de la zone 118. Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum ont jusqu'au 30 mai 2005 à 16 h 30 pour faire une telle demande.

- La Ville a autorisé des travaux de prolongement des trottoirs sur le boulevard Vachon Nord, entre la route Cameron et l'avenue de la Sapinière.

- La Ville a autorisé l'embauche de deux (2) étudiantes pour assurer la surveillance dans les parcs pour la période estivale 2005.

- La Ville a adopté une politique administrative d'affichage. Cette politique vise à régir l'installation d'enseignes temporaires sur les supports d'affichage appartenant à la Ville et ce, dans le cadre d'un festival, d'une activité ponctuelle, d'une exposition et d'un événement culturel, sportif ou de loisir. L'affichage sur les supports municipaux, notamment ceux situés sur le boulevard Vachon en face de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, n'est permis qu'aux organismes de droit public ainsi qu'aux organismes à

but non lucratif opérant sur le territoire de la Ville. Le Service des travaux publics est responsable de l'application de cette politique.

- La Ville a autorisé la réalisation de travaux d'aménagement du parc commémoratif des cinq (5) communautés religieuses sur le terrain à l'intersection de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et de la rue Saint-Antoine.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 10 mai 2005.

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1313-2005

AVIS PUBLIC

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Second projet de règlement numéro 1313-2005 intitulé amendement au règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'agrandir la zone 118 à même une partie de la zone 152 afin d'y inclure les emplacements bornant le côté nord-est de la rue La Vérendrye (lots 2 962 142 Ptie et 2 962 532 Ptie), lequel second projet de règlement a été adopté le 9 mai 2005.

1.- À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 mai 2005, le conseil de la municipalité a adopté le second projet du règlement numéro 1313-2005 amendement le règlement de zonage numéro 700-90.

2.- Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la greffière pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

3.- Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite.

- Être reçue au bureau de la municipalité au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie au plus tard le 30 mai 2005 à 16 h 30.

- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4.- Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 mai 2005 :

- Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec; ou

- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Une personne physique doit également, le 9 mai 2005, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 9 mai 2005, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5.- Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6.- Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Ville de Sainte-Marie pendant les heures de

bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

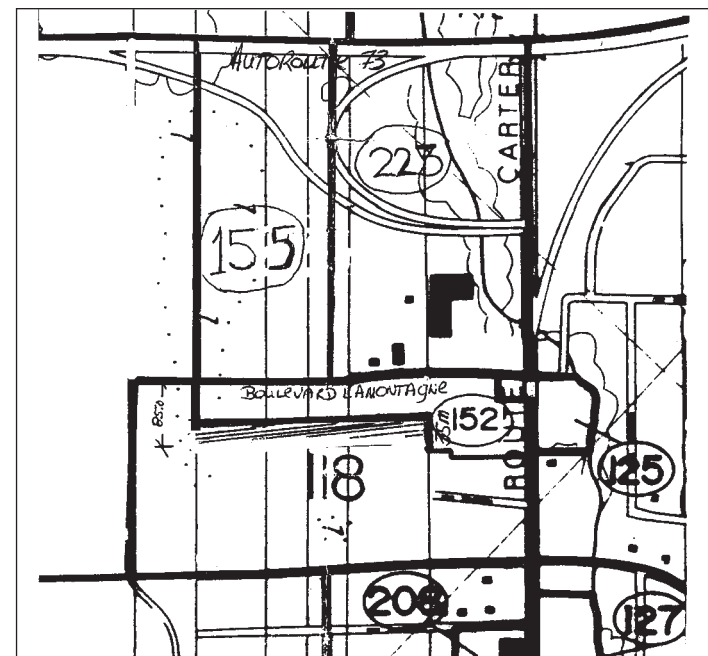
Croquis des zones visées par la disposition du règlement numéro 1313-2005

Disposition prévue à l'article 3 du règlement numéro 1313-2005 visant à « agrandir la zone 118 à même une partie de la zone 152 afin d'y inclure les emplacements bornant le côté nord-est de la rue La Vérendrye (lots 2 962 142 Ptie et 2 962 532 Ptie) » peut provenir des zones 118 et 152 ainsi que des zones contiguës 117, 122, 123, 124, 125, 126, 155 et 223.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce dixième jour du mois de mai de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière.

Croquis des zones visées 118 et 152



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de La Nouvelle-Beauce a approuvé suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et d'un document complémentaire ainsi qu'à la réception de l'avis de conformité du plan d'urbanisme, les règlements suivants :

Règlement n°	Titre	Date d'approbation de la M.R.C.
1310-2005	Règlement amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement en modifiant les limites des zones 117 et 155 en créant trois (3) nouvelles zones portant les numéros 157, 158 et 159, en agrandissant la zone 155 à même une partie de la zone 117 et en modifiant la grille des usages et spécifications de la zone 155 nouvellement délimitée.	2005-04-19

L'avis de conformité de la M.R.C. de La Nouvelle-Beauce ayant pour effet l'entrée en vigueur des dispositions stipulées aux règlements ci-haut mentionnés.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce document au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce 6 mai 2005.
Hélène Gagné, Greffière

Chronique du patrimoine bâti

Line Gagnon
Agente de
développement
culturel



Les éléments en saillie que constituent les galeries, perrons, balcons, escaliers extérieurs et vérandas sont le prolongement extérieur des activités intérieures de la maison. Par exemple, la galerie couverte est un espace tempéré où il fait bon se prélasser l'été et qui peut servir de lieu abrité l'hiver.

Généralement constitués de bois et exposés aux intempéries, ils sont particulièrement vulnérables à la pourriture et à une dégradation accélérée, d'où l'importance de bien les entretenir.

L'intervention la plus fréquente est le remplacement total ou partiel des composants. Il en résulte souvent une perte irrémédiable des éléments de décor de la maison. La règle d'or devrait être de réparer ou remplacer selon le modèle original.

Conseils pratiques :

- Les galeries, perrons, balcons et escaliers devraient être construits en bois, matériau traditionnel par excellence. Cela implique un bon entretien afin de les conserver en condition le plus longtemps possible.
- Pour éviter l'affaissement d'une galerie, veiller à ce que ses appuis reposent sur une fondation en pierre ou en béton de profondeur suffisante afin d'être à l'abri des cycles de gel et de dégel.
- Le plancher (plate-forme) d'une galerie ou d'un perron devrait posséder une légère inclinaison vers l'extérieur afin que l'eau s'évacue par elle-même.
- Comme les toitures principales, les toits des galeries devraient aussi posséder des gout-

tières afin d'éloigner l'eau le plus possible.

- Il est conseillé de peindre les éléments en bois qui, même traités, ne devraient pas être laissés avec leur fini naturel.
- Viser une unité d'ensemble. Les galeries, balcons et escaliers devraient tous être construits avec le même matériau et peints de la même couleur.
- Éviter l'emploi de garde-corps modernes (baratins, pvc et aluminium).
- Les terrasses de style « patio » sont incompatibles avec une maison de caractère traditionnel. Elles doivent être reléguées à l'arrière des propriétés. Pour les vérandas et solariums, éviter les éléments préfabriqués et les parois de verre manufacturées, prêtes à installer.
- Les normes actuelles de sécurité prescrivent des garde-corps de 42 pouces de hauteur. Toutefois, dans le cas de maisons traditionnelles où les balustrades sont souvent très basses, une telle hauteur peut complètement dénaturer les proportions d'une galerie. Il est donc recommandé, lors du remplacement, d'éviter de surélever le garde-corps. Celui-ci ne devrait pas dépasser 36 pouces de hauteur. Cependant, pour un balcon, un escalier ou une galerie du deuxième étage, il faut analyser la situation et trouver un compromis acceptable entre la sécurité et l'apparence.

Merci aux auteurs du Guide d'intervention en patrimoine de la MRC de Charlevoix et du Guide de ressources de l'APMAQ qui nous ont permis d'utiliser leurs textes.



Bibliothèque Honorius-Provost



Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À noter :

- **Chute à livres** : une nouvelle chute à livres est en opération depuis le premier mai. À tous ceux qui espéraient laisser leurs livres lorsque la bibliothèque est fermée, il vous sera possible dorénavant de le faire! Attention, les livres déposés après 20 h 30 seront considérés comme ayant été remis le jour suivant. N.B. : La chute se trouve sur le mur extérieur, au bout de la rampe d'accès pour handicapés située sur la gauche du Centre récréatif (du côté de l'école Maribel).

Nouveautés

- **Matisse et la couleur des tissus, Collectif, Gallimard, 2004, 214 p., nombreux dessins et photos couleur.**

Matisse passe les vingt premières années de sa jeunesse au milieu des métiers à tisser qui confectionnaient les tissus les plus luxueux pour la haute couture parisienne et la soierie de Lyon. Cette culture du motif et de la couleur décoratifs nourrira sa peinture et lui permettra dès la fin du XIX^e siècle de manier la couleur libératrice.

- **Larousse des pierres précieuses, Pierre Bariat, Larousse, 2004, 284 p., nombreuses photos couleur.**

Pour plus de 200 pierres précieuses, fines, ornementales ou organiques, cet ouvrage donne les informations les plus complètes : définition, origine du nom, histoire, ésotérisme, propriétés diverses, gisements, imitations, synthèses et traitements.

- **La guerre de Troie : Mythes et Réalités, Nick McCarty, Le Pré aux Clercs, 2004, 122 p., nombreuses peintures et photos couleur.**

Pendant longtemps, la ville de Troie fut considérée comme un mythe, jusqu'à ce que des découvertes archéologiques permettent de croire à son existence historique. Parce que la plus belle femme du monde, Hélène de Sparte, avait été enlevée par un prince troyen, la ville fut soumise à un siège qui dura dix ans et dont les combats sanglants sont devenus légendaires. Ce livre confronte le mythe et la réalité historique de cette éblouissante épopée à la lumière des dernières découvertes effectuées sur le site présumé des ruines de Troie.

- **Maisons en bois, Janice Brewster, Éd. Proxima, 2002, 96 p., nombreuses photos couleur.**

Cet ouvrage célèbre la beauté simple et authentique des maisons en bois. Les somptueuses photographies raviront ceux qui rêvent de posséder ces maisons chaleureuses.

- **25 maisons en bois, Dominique Gauzin-Müller, Éd. du Moniteur, 2003, 159 p., nombreux dessins et photos couleur.**

Cet ouvrage présente un large panorama de l'habitat en bois dans le monde. Résidences secondaires ou principales, différentes par leur échelle et leur budget, ces maisons le sont aussi par leur forme, de l'architecture organique à la compacité minimaliste, en passant par des volumes plus classiques.

Comité mariverain de généalogie

Concours :

Concours du logo du Club Mariverain de Généalogie : Félicitations à Mme Sonia Piquette de Sainte-Marie qui en est la gagnante!

Mme Piquette a reçu le grand prix de 100 \$ pour son dessin. Vous pouvez admirer son logo ainsi que tous ceux reçus pendant tout le mois de mai puisqu'ils seront exposés à l'entrée tout près de la table des nouveautés.

Nouveautés en généalogie

Nous tenons à remercier MM. Marcoux et Giguère pour le don du document suivant :

- Répertoire des décès et sépultures de Sainte-Marie de Beauce : 1739-2005, Marcel Marcoux et Réal Giguère, c2005

Achats effectués :

- Beauceville, 1756-1859, comté de Beauce, paroisse St-François D'Assise, 1978 fichiers images sur DC, Diffusion généalogique Pepin
- Beauceville, 1760-1899, comté de Beauce, paroisse St-François D'Assise, 2278 fichiers images sur DC, Diffusion généalogique Pepin
- Beauceville, 1900-1919, comté de Beauce, paroisse St-François D'Assise, 1532 fichiers images sur DC, Diffusion généalogique Pepin
- Beauceville, 1920-1940, comté de Beauce, paroisse St-François D'Assise, 1317 fichiers images sur DC, Diffusion généalogique Pepin

Pour toute information concernant la généalogie ou le Comité, veuillez contacter un de ses membres, soit : Réal Giguère (387-2599); Nicole Poulin-Ferland (387-8233) ou Diane Faucher-Jacques (387-5886).